

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Mélubulles Inc.	Numéro de permis 2019518	Date d'inspection Le 18 mars 2021	
Nom de l'établissement Garderie Mélubulles 2 Inc.		Numéro de téléphone (506) 739-9264	
Adresse 45 avenue 31 ième Edmundston NB E3V 2R6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	31 août 2021	
Commentaires : Un plan fut remis lors de l'inspection de renouvellement. 2 éducatrices sont présentement entrain de faire leur cours en ligne.			
28(3) Le lieu d'exploitation d'un établissement agréé respecte : a) les normes d'éclairage, de ventilation et les autres normes générales de santé que prévoit la Loi sur la santé publique.	28(3)(a)	06 nov. 2020	18 mars 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Phase jaune, les éducatrices portent le masque lorsqu'elles sortent de leur local.			
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant.	33(2)	31 mai 2021	
Commentaires : Aucune surface protectrice sous la structure, parc extérieur des 3 ans. La structure de jeu est fermé en attente d'avoir une surface protectrice.			
Commentaires généraux			
La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio et de l'aire de jeu extérieur. Lors de ma visite, on m'informe que les enfants vont aller à l'extérieur après la collation soit alentour de 3h15.			

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 18 mars 2021

Date

original signé par
Lucie Levesque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 mars 2021

Date